

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2051

présenté par
M. Neuder

ARTICLE 9

I – À l’alinéa 22, supprimer le mot :

« entreprise ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer au mot :

« assujetti »

le mot :

« assujettie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel